

Mission bénévole

PARTICIPATION À LA COMMISSION SUIVI CVS

Le Conseil de la vie sociale (CVS) est un lieu d'échanges et d'expression sur les questions concernant le fonctionnement de l'établissement ou du service dans lequel est accueillie la personne en situation de handicap. Il se réunit au minimum 3 fois par an. Il permet aux personnes accueillies de s'exprimer, d'être entendues, de donner leur avis avec les familles et les professionnels. La Commission de suivi CVS contribue à l'amélioration de son fonctionnement au sein de l'Association.



LE RÔLE

- Informer et échanger avec les présidents de CVS et les représentants de l'Association au CVS
- Contribuer à l'amélioration du fonctionnement des CVS et créer des outils à destination de l'Association et des établissements et services (fiches pratiques, guides...), en lien avec le service de l'Action associative



CENTRES D'INTÉRÊT, QUALITÉS ET COMPÉTENCES

- Militer pour la citoyenneté des personnes en situation de handicap
- Intérêt pour le travail en groupe
- Etre force de proposition



CONTACT

Secrétariat de l'Action Associative

Tél. : 04 72 76 08 88

Mail : benevolat@adapei69.fr



DISPONIBILITÉS ET MODALITÉS

- 1 réunion par trimestre au siège de l'Association



Devenir bénévole à l'Adapei 69, c'est facile et tellement utile !